



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC PIERRE-DE-SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES

AVIS PUBLIC est donné conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, par la soussignée :

- ❖ Que le conseil municipal a adopté à sa séance du 4 décembre dernier, le **calendrier 2024 de ses séances ordinaires**;
- ❖ Les séances ordinaires se tiendront les lundis à la salle du conseil municipal située au 444, rang Saint-Antoine à Saint-Gérard-Majella et débuteront à 20 h aux dates suivantes :

8 janvier
5 février
4 mars
8 avril
6 mai
3 juin

8 juillet
5 août
9 septembre
7 octobre
4 novembre
2 décembre

Donné à Saint-Gérard Majella, ce 13^e jour du mois de décembre 2023.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Manon Blanchette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gérard-Majella, certifie par la présente avoir publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13 décembre 2023.



Manon Blanchette

Directrice générale et greffière-trésorière